

COMMISSION SUR LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION

Recommandations portant sur l'étude des prévisions budgétaires 2015, des budgets des sociétés paramunicipales et organismes de la Ville de Montréal ainsi que du budget 2015 de la Société de transport de Montréal

À l'issue de l'étude publique du budget 2015, la Commission sur les finances et l'administration tient à remercier les services municipaux, les organismes et les sociétés paramunicipales pour leur collaboration et recommande au conseil municipal et au conseil d'agglomération :

Budget de fonctionnement 2015

R-1

D'adopter les prévisions budgétaires des services municipaux, des organismes et des sociétés paramunicipales pour l'année 2015 déposées à la commission;

Société de transport de Montréal (STM)

R-2

D'adopter les prévisions budgétaires 2015 de la Société de transport de Montréal;

Autres recommandations

Processus budgétaire

Considérant que les membres de la commission souhaitent être impliqués plus tôt dans le processus budgétaire;

Considérant que la commission désire être consultée en cours d'année, par l'Administration, quant à la fixation des principes directeurs du prochain budget;

R-3

Que l'Administration propose une reconfiguration du processus budgétaire 2016 et une implication de la commission en fonction de la proposition suivante :

- au mois de mai ou de juin 2015, présentation à la commission des enjeux et du cadre financier 2016;
- au mois de septembre ou d'octobre 2015, analyse détaillée du budget 2016 avec les présentations devant la commission de chaque unité d'affaires qui pourront inclure à la fois le budget de fonctionnement et le PTI, le cas échéant;
- finalement, l'étude publique du budget global par la commission au mois de novembre ou décembre 2015, après le dépôt du budget 2016.

R-4

Que l'Administration réponde formellement aux présentes recommandations dans les quatre mois suivant leur dépôt au conseil municipal;

Considérant les budgets des services de Police et de Sécurité incendie de Montréal qui constituent plus de 20 % du budget de fonctionnement de la Ville;

Considérant l'expérience de cette année où les membres de la commission ont été seulement invités à participer à l'assemblée publique de la Commission de la sécurité publique;

R-5

Que les budgets 2016 de ces deux services soient également présentés devant la Commission sur les finances et l'administration pour lui permettre de formuler des recommandations appropriées;

Considérant les délais impartis aux membres de la commission pour faire l'étude du budget et afin que ceux-ci puissent davantage prendre connaissance des informations;

R-6

Que le Service des finances s'assure que les présentations soient produites dans un seul et même format (gabarit uniformisé), entre autres pour le Service de police, le Service de sécurité incendie et le Service des grands parcs, du verdissement et du mont Royal, et que ces présentations contiennent :

- les organigrammes de l'année en cours et de l'année subséquente;
- les objectifs de l'année en cours et l'atteinte des résultats (réalisations mesurables);
- le bilan en matière de santé et sécurité au travail.

R-7

Que le Service des finances demande que ces cahiers budgétaires indiquent, en plus des prévisions budgétaires de la prochaine année, les résultats réels comparatifs des quatre années antérieures ainsi que l'évolution budgétaire extrapolée de l'année en cours;

R-8

Que la Société de transport de Montréal reprenne le canevas de présentation de ses documents budgétaires utilisé pour le budget de 2014 (document plus détaillé);

R-9

Que le président du conseil municipal évalue la possibilité de webdiffuser les assemblées publiques des commissions du conseil;

Recommandations générales

R-10

Que l'Administration transmette à la commission des rapports trimestriels sur les matières suivantes:

- l'évolution de la rémunération globale;
- l'état précis du nombre de postes vacants dans les services municipaux et les sociétés paramunicipales.

R-11

Que l'Administration présente, devant la commission, le taux d'encadrement réel de chacune des directions relevant des services de la Ville;

R-12

Que l'excédant des surplus budgétaires annuels soient affectés, le cas échéant, de la manière suivante :

- les premiers 50 M\$ à la réduction de la dette;
- l'excédant pour créer des fonds de réserve.

R-13

Que l'Administration élabore des scénarios sur les impacts de l'évolution de la dette municipale à court, moyen et long terme et dépose cette analyse à la commission, avant le début du prochain processus budgétaire tel qu'indiqué à la R-3;

R-14

Que les charges fiscales générales 2016, excluant celles pour l'eau, soient établies en fonction du taux d'inflation le plus bas projeté pour la région métropolitaine de Montréal par la Banque du Canada et le Conference Board du Canada;

R-15

Que le Service des ressources humaines fournisse annuellement à la commission un portrait de l'application du Plan d'accès à l'égalité en emploi de la Ville ainsi que des statistiques sur l'embauche du personnel de la Ville, par unité d'affaires, pour les trois dernières années;

R-16

Que, dans le cadre des négociations avec le gouvernement du Québec, l'Administration présente des demandes afin d'obtenir :

- une majoration du montant éligible des taxes foncières pour les résidents à moindre revenu afin de diminuer pour eux l'impact des augmentations des charges fiscales;
- une meilleure équité fiscale dans la mesure où la Ville de Montréal assume des responsabilités qui ne sont pas exercées par les autres municipalités québécoises (le transport scolaire assumé par la STM et certains services de sécurité publique assurés par le SPVM notamment) et que celles-ci sont à la charge des contribuables montréalais plutôt que par la population québécoise dans son ensemble (Gouvernement du Québec);
- la bonification des programmes d'aide à la décontamination permettant de faciliter le développement de sites;
- la modification de la loi qui oblige les municipalités à publier leurs avis publics dans les journaux afin de pouvoir plutôt diffuser cette information sur internet;

R-17

Que le Service des affaires juridiques maintient ses efforts pour réduire les délais de traitement des dossiers judiciaires issus des constats d'infraction émis par les arrondissements en matière de règlements municipaux;

R-18

Que l'Administration fournisse un portrait historique du Fonds de l'eau de 2004 à 2014 ainsi que la perspective future de l'utilisation de ces sommes réservées;

R-19

Que l'Administration révise sa politique de capitalisation des actifs pour permettre la capitalisation des arbres plantés sur le domaine public;

R-20

Que l'Administration poursuive sa Politique de réduction de la capitalisation de rémunération;

R-21

Que l'utilisation d'emprunt pour payer les rémunérations capitalisées soit abolie d'ici la fin de 2017 ;

Pour financer le transport en commun ;

R-22

Que la recommandation unanime de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), adoptée en 2012, qui visait l'obtention de revenus supplémentaires sur tous les aspects déjà identifiés, soit réitérée par la Ville comme étant une priorité;

R-23

Que la totalité des sommes perçues par la contribution de la taxe sur le stationnement et la taxe d'immatriculation soit dédiée au transport collectif et actif;

R-24

Que l'Administration établisse la traçabilité des sommes perçues par les deux modes de taxation précédemment cités de même que les montants consacrés au développement du transport collectif et actif depuis 10 ans;

R-25

Que l'Administration invite la Société de transport de Montréal à déployer davantage d'efforts dans le but de maximiser ses revenus découlant d'autres sources de financement que la tarification.

Les recommandations de la commission ont été adoptées à l'unanimité à l'exception de la **R-1** et de la **R-2**, dissidences de Mme Laurence Lavigne Lalonde et de M. Guillaume Lavoie.

Le 8 décembre 2014.